



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

CAT

Question écrite n° 8525

Texte de la question

M. Dominique Dupilet attire l'attention de Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la sante et de la ville, sur la situation des CAT (centres d'aide par le travail). Alors que ces centres ont fait leurs preuves quant a la promotion des personnes handicapees, il apparait un important deficit en nombre de places de CAT, qui peut etre evalue a 20 000 au plan national et a environ 300 pour le departement du Pas-de-Calais. Ces personnes handicapees sont orientees prealablement par les commissions techniques d'orientation et de reclassement professionnel vers les CAT et, faute de place, ne peuvent y etre accueillies et ne disposent alors d'aucune autre solution. Face a de telles situations, dans bien des cas dramatiques, il lui demande si elle envisage la creation d'urgence de 20 000 places par an jusqu'a satisfaction des besoins en placement et de bien vouloir lui indiquer le traitement reserve pour le departement du Pas-de-Calais.

Texte de la réponse

On constate actuellement une demande importante de places en structures specialisees dans l'accueil des personnes handicapees. Ce besoin trouve essentiellement son origine dans la conjugaison de facteurs structurels, comme la prolongation de la duree de la vie ou l'evolution rapide de notre societe qui rend l'insertion plus difficile. D'une maniere generale, le nombre actuel d'etablissements et de places demeure encore insuffisant et le Gouvernement est tres preoccupe par ce probleme de l'accueil en structure specialisee. Les evolutions constatees depuis deux decennies rendent indispensable une politique active d'accueil visant a creer des places en nombre suffisant et a se doter des instruments permettant d'ameliorer qualitativement le fonctionnement des etablissements et services. A ce titre, les redeploiements de moyens, lorsqu'ils sont possibles, ainsi que la mise en oeuvre de programmes pluriannuels de places nouvelles, dans un cadre deconcentre et partenarial, ont constitue les instruments majeurs de l'effort entrepris par les pouvoirs publics en vue d'accroitre les capacites existantes. L'analyse des bilans de realisation des deux plans pluriannuels CAT et MAS, en voie d'achevement, permettra d'apprécier l'opportunité et l'ampleur des creations de places encore necessaires dans ce secteur, sachant que le financement de 2 000 places supplementaires en CAT figure deja a la loi de finances pour 1994. Enfin, il est rappele que le departement du Pas-de-Calais a beneficie de la creation de 177 places de CAT au cours des trois dernieres annees et que son taux d'equipement de 4,06 en 1993 le place largement au-dessus de la moyenne nationale de 2,55.

Données clés

Auteur : [M. Dupilet Dominique](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8525

Rubrique : Handicapes

Ministère interrogé : affaires sociales, santé et ville

Ministère attributaire : affaires sociales, santé et ville

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 novembre 1993, page 4195

Réponse publiée le : 14 février 1994, page 725